

DOCUMENTATION REQUISE : CAS A

PARENT ITALIEN AYANT RESIDÉ EN ITALIE AU MOINS DEUX ANS CONSÉCUTIFS AVANT LA NAISSANCE DU DEMANDEUR

1. PARENT ITALIEN NÉ EN ITALIE AYANT RESIDÉ EN ITALIE AU MOINS DEUX ANS CONSÉCUTIFS AVANT LA NAISSANCE DU DEMANDEUR

PARENT

- Copie intégrale de l'acte de naissance délivrée par la Commune italienne
- Copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)
- Copie intégrale de l'acte de décès (si décédé)
- *Certificato anagrafico storico* délivré par la ou les communes italiennes de résidence
- Certificat de non naturalisation attestant la non acquisition d'une nationalité étrangère, délivré par les autorités locales compétentes, reportant toutes les variantes des noms et prénoms reportés sur les actes d'état civil italiens et étrangers (ex : Pietro, Pedro, Pietro Michele, Pedro Miguel...)
- En cas de naturalisation du parent, son décret de naturalisation

DEMANDEUR

- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)
- Attestation de possession de la nationalité étrangère
- Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur

2. PARENT ITALIEN NÉ À L'ÉTRANGER AYANT RESIDÉ EN ITALIE AU MOINS DEUX ANS CONSÉCUTIFS AVANT LA NAISSANCE DU DEMANDEUR

PARENT

- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)
- Copie intégrale de l'acte de décès (si décédé)

- *Certificato anagrafico storico* délivré par la ou les communes italiennes de résidence
- Si en possession d'une nationalité étrangère : attestation de possession de la nationalité étrangère
- Si uniquement en possession de la nationalité italienne : certificat de non naturalisation attestant la non-acquisition d'une nationalité étrangère, délivré par les autorités locales compétentes, reportant toutes les variantes des noms et prénoms reportés sur les actes d'état civil italiens et étrangers (ex : Pietro, Pedro, Pietro Michele, Pedro Miguel...)

DEMANDEUR

- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie intégrale de l'acte de mariage (si marié)
- Attestation de possession de la nationalité étrangère
- Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur

Ces documents devront être **accompagnés de la traduction en italien et/ou de la légalisation/Apostille** selon les dispositions en vigueur pour les pays concernés (nous vous invitons à consulter le site Internet du consulat italien compétent).

Aucune discordance (par ex. noms, prénoms, lieux et dates ...) dans la documentation présentée ne peut être acceptée. Nous vous invitons donc à faire corriger officiellement les actes.

Nous vous recommandons de consulter le **site Internet des représentations diplomatiques et consulaires italiennes présentes dans le pays d'immigration** du parent ou du grand-parent italien afin de réunir les documents nécessaires, **chaque pays ayant des spécificités qui ne peuvent être détaillées ici**. La liste des documents est à titre indicatif et non exhaustive.